

DÉLIBÉRATION N°2022-09-5.1

SUBVENTION APCR +

Conseil Municipal du 27 septembre 2022

Date de convocation : 20 septembre 2022 Date d'affichage : 21 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 19 – Présents : 13 – Votants : 19

L'an deux mille vingt-deux, le 27 du mois de septembre à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué à la Salle de SAINT EXUPERY, sous la Présidence de Monsieur Jean Luc VERET, le Maire

Etaient présents :

VERET Jean-Luc, MACHUREY Cécile, MARIE Jean-Claude, MARCIA Gérard, Houria BADEK, Pascale CLAUSER, MAULNY Ludovic, Catherine INNOCENT, POTIER Éric, ONILLON Philippe, DEHLINGER Marie-Christine, Jean CHANAL, COUTAND Françoise.

Pouvoirs :

MAILLARD Jean-Bernard donne pouvoir à MACHUREY Cécile
BERTEMONT Philippe donne pouvoir à MARIE Jean-Claude
HOFFNUNG Marie-Claude donne pouvoir à POTIER Éric
DESCHAMPS Daniel donne pouvoir à MARCIA Gérard
LEDUC DREAN Lysiane donne pouvoir à INNOCENT Catherine
PAIN Marie-Laure donne pouvoir à Philippe ONILLON

Secrétaire de séance : INNOCENT Catherine

Monsieur Le Maire précise que les projets d'aménagements piéton et sécurisation de l'Avenue du Général AILLERET et la création du parc loisirs nature sont globalisés en un unique projet appelé « Aménagement urbain » pour permette les demandes de subvention.

Monsieur Le Maire rappelle les propositions du cabinet Ingé-infra concernant le projet. Le montant total des travaux s'élève à 513 802.82 € HT.

Cette dépense est inscrite au budget 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention APCR + pour le projet « Aménagement urbain » de l'année 2022.

SOLLICITE la conclusion d'un contrat APCR+ de 3 ans auprès du Conseil départemental, portant sur la période 2022-2024 et l'attribution à ce titre d'une aide financière pour le projet ci-dessus.

APPROUVE le plan de financement.

AUTORISE le Maire à signer le contrat ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération.

POUR : 16 voix, CONTRE : 3 voix

*Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre
Transmis à la Sous-Préfecture le 29 septembre 2022*

Le 1^{er} Maire-adjoint,
Pour le Maire et par délégation

Cécile MACHUREY



SOUS-PRÉFECTURE
DE BAYEUX

29 SEP. 2022